

15^e Tremplin Jasmin

Parc des Expositions à Agen - Les 13 et 20 Septembre 2014

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : Présentation

Le studio Airport en partenariat avec le parc des expositions d'Agen, le festival Artistes en fête, et la salle de spectacle «La Tannerie» organise le 15^{ème} Tremplin Jasmin.

En créant ce tremplin, l'organisateur manifeste le souhait de répondre aux attentes des artistes en début de carrière en réunissant les conditions essentielles à leur découverte et leur développement :

- Pour la finale, une scène et des conditions techniques professionnelles.
- Un jury composé de professionnels.
- Une couverture médiatique importante.
- Des prix (journées de studio et scènes) leur permettant d'aborder en situation professionnelle la production audio et scénique de leur travail artistique.

Article 2 : Tremplin nouvelle formule

Il s'adresse désormais aussi aux groupes, tous les styles sont acceptés.

Les groupes de reprise peuvent participer.

Chaque groupe ou artiste sélectionné devra posséder un répertoire d'au moins 45 mn.

Article 3 : Une autorisation parentale sera exigée pour les artistes mineurs.

Article 4 : Inscription

S'inscrire au concours est gratuit.

Chaque groupe enverra un cd 3 titres de son répertoire ainsi que le bulletin d'inscription dûment rempli (téléchargeable sur le site du studio Airport) à l'adresse suivante :

STUDIO AIRPORT

Rue du bois

47430 Le mas-d'agenais

Tel. : 05 53 89 57 72 / 06 11 91 09 67

Les inscriptions seront closes le 25 août 2014

Article 5 : La sélection pour le tremplin est effectuée par un comité d'écoute des cd reçus.

Les groupes retenus recevront un courriel les informant de leur participation au tremplin.

Article 6 : Déroulement du tremplin :

Les prestations se dérouleront les samedis 13 et 20 septembre 2014 de 15h à 17h30.

6 groupes et/ou artistes seront sélectionnés

Ils se produiront sur la scène du palais des congrès situé dans l'enceinte du parc des expositions d'Agen

Les résultats seront proclamés ultérieurement lors d'une conférence de presse.

Article 7 : Les prix

1 - Chacun des 6 groupes ou artistes sélectionnés se voit offrir une journée d'enregistrement au studio AIRPORT + une journée de mixage.

2 - Le lauréat remporte un contrat (600 euros de cachet) pour une date lors du Festival Artistes en fête à TONNEINS. (www.artistesenfete.com)

3 - Le deuxième sera invité à figurer dans la programmation de la Tannerie, selon les modalités habituelles du lieu ou bien se verra offrir une résidence dans ce même lieu

4 - L'Office de tourisme de la ville d'Agen offre un scène dans le cadre de ses soirées d'été (cachet 800 euros).

Article 8 : Une liste complémentaire sera établie en vue d'assurer le remplacement de groupes sélectionnés se désistant pour la finale.

Article 9 : Le groupe Lauréat ne pourra se représenter l'année suivante.

Article 10 : L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement dans l'intérêt de la manifestation.

Les Organisateur



BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner accompagné d'un CD à :

STUDIO AIRPORT - Rue du bois - 47430 Le-Mas-d'Agenais.

NOM DE SCÈNE / GROUPE

Nom du responsable :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone : Portable :

E-Mail :

Date :

Signature

Je déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et en accepter les conditions.